

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY, Jean-Charles BEYNE, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Herik ERMISER, Marie-José GUIGNABEL, Cédric PETIT, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sandra CHARRIERE, Sinem ERGUN

Excusée : Caroline BISSIERE

Procurations : Joël BEZANGER à Ph BRUGERE, Xavier ROUGERIE à Michel MAZALEYRAT

Date de la convocation : 9 septembre 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H05

DELIBERATION N° 2026-04-05-B GRDF
APPROBATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M le Maire indique que les ouvrages de distribution de gaz donnent lieu au paiement d'une redevance d'occupation du Domaine Public. Au cas présent, sur Meymac, le linéaire de GRDF est de 15.643 mètres, donnant lieu à une redevance de 932€. Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter le versement de cette redevance d'occupation.

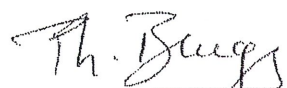
Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE,

- **MAINTIENT** une redevance d'occupation du domaine public communal par GRDF
- **AUTORISE** M le Maire à émettre le titre exécutoire concordant

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,
Le 14 septembre 2026
Le Maire,


Philippe BRUGERE

